

Municipalité de Saint-Agapit



1080, avenue Bergeron
Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement N° 459-08-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 251-11-07 afin de créer la zone résidentielle R-101-1, permettant les habitations unifamiliales isolées, unifamiliales jumelées et les projets intégrés, à même une partie de la zone commerciale C-7.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 septembre 2018 le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 459-08-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07 VISANT À CRÉER LA ZONE RÉSIDENTIELLE R-101-1, PERMETTANT LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES, UNIFAMILIALES JUMELÉES ET LES PROJETS INTÉGRÉS, À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE COMMERCIALE C-7.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1 octobre 2018, à 19 h 30, au bureau municipal au 1080, avenue Bergeron à Saint-Agapit. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le résumé du projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 1080, avenue Bergeron aux heures normales de bureau.
3. Le projet de règlement no. 459-08-18 contient des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
4. L'illustration de la zone spécifiquement touchée par les modifications proposées peut être consultée au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Agapit le 7 septembre 2018

Claude Fortin
Directeur général par intérim